

DELIBERATION N° 48/78 : OUVERTURE DE 3 CLASSES GROUPE PRIMAIRE P. LOTI

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, par lettre du 30 Mars 1978, Monsieur l'Inspecteur d'Académie à NANCY envisage de procéder à l'ouverture de 3 classes au titre de la prochaine rentrée à l'École Primaire Mixte Pierre LOTI.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- accepte l'ouverture des trois classes sus-indiquées,
- confirme ses délibérations antérieures résumées dans la lettre N° 281 du 7 Avril 1978 adressée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie concernant l'insuffisance de locaux scolaires puisque l'ouverture de ces trois classes porte leur nombre à onze pour un Groupe Scolaire de 10.